

ACCUEILS DE LOISIRS

Année 2011-2012

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

L'Accueil de Loisirs périscolaire fonctionne tous les jours de classe.



Seuls les enfants âgés d'au moins 3 ans sont acceptés à l'Accueil de Loisirs périscolaire.

HORAIRES ET ORGANISATION

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7 h 30 à 8 h 50, de 12 h à 13 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 30.

Durant l'interclasse, le départ et l'arrivée des enfants avant 13 h 50 est interdit.

A partir de 16 h 30, les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation.

Mercredi d'école : 7 h 30 à 8 h 50 et de 12h à 14h avec possibilité départ échelonné après le repas



ORGANISATION

Pour des raisons de sécurité et d'exigences de la Caisse d'Allocations Familiales, depuis de la rentrée scolaire 2010.2011, les modalités d'arrivée et de départ des enfants ont changées.



**TOUTES LES ENTREES ET LES SORTIES
(MATERNELLE ET ELEMENTAIRE)
SE FONT PAR
LA PORTE DE GAUCHE DU HALL DE L'ECOLE**



A L'ARRIVEE DE L'ENFANT (entre 7h30 et 8h50) : l'heure d'arrivée sera notée sur ordinateur par l'équipe d'animation..



AU DEPART DE L'ENFANT (entre 16h30 et 18h30) : Les parents ou les personnes dument habilitées (Annexe 6) devront entrer par le hall de l'école et en sortir après avoir récupéré l'enfant et enregistré le départ sur l'ordinateur mis à disposition.

Les parents désireux de permettre à un tiers de venir chercher leur enfant devront OBLIGATOIREMENT avoir rempli, au préalable, une autorisation écrite et signée. (Annexe 6).

En aucun cas, les enfants ne pourront quitter seuls l'établissement scolaire. (Sauf autorisation signée. (Annexe 7).

INSCRIPTIONS



LES INSCRIPTIONS S'EFFECTUENT EN DEBUT D'ANNEE SCOLAIRE EN COMPLETANT LE « Profil d'inscription accueil de loisirs périscolaire » (annexe 3)

Le profil d'inscription est un engagement annuel servant de référence pour l'inscription et la facturation

Les enfants inscrits au restaurant scolaire sont automatiquement inscrits pour la séquence méridienne (12h00 – 13h50)



En cas de changement de situation administrative significative (divorce, chômage...) entraînant une modification durable ou définitive du « profil d'inscription » de l'enfant, Il conviendra de s'adresser à Mme CAU Carole, régisseur de l'AL Périscolaire.



Aucun remboursement ne sera possible. Seules les absences d'au moins 5 jours consécutifs feront l'objet d'un remboursement le trimestre suivant.

Il est obligatoire lors de l'inscription annuelle de fournir un certificat médical de non contre-indications à la pratique des activités physiques et sportives.

Merci de nous apporter ce document **AVANT LE VENDREDI 26 AOUT 2011**

TARIFS (sur la base d'un enfant)

Inscriptions ponctuelles :

- 1 séquence : 2 € par présence
- 2 séquences ou plus : 3 € par présence

Inscriptions (tarifs exprimés à la séquence)

	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
SEQUENCES			
Midi	0.85 €	1.25 €	1.55 €
Journée complète	1.60 €	2.40 €	2.80 €
Midi/Soir	1.25 €	1.90 €	2.25 €
Matin/Midi	1.10 €	1.70 €	2.00 €
Soir	0.55 €	0.85 €	1.10 €
Matin	0.30 €	0.60 €	0.75 €
Matin/Soir	0.85 €	1.40 €	1.80 €

Ces tarifs seront appliqués au regard du profil d'inscription déterminé en début d'année. (cf tableau intitulé « profil d'inscription Accueil de Loisirs Périscolaire » annexe 3).

FACTURATION



**DEPUIS LA RENTREE SCOLAIRE 2010.2011,
IL N'Y A PLUS DE PERMANENCE,
UNE FACTURE TRIMESTRIELLE EST ADRESSEE AUX
FAMILLES DANS LE CAHIER DE LIAISON**

- 1^{er} trimestre : septembre à décembre**
- 2^{ème} trimestre : janvier à mars**
- 3^{ème} trimestre : avril à juillet**

(ex : la facture du 1^{er} trimestre sera envoyée début septembre, celle du 2^{ème} trimestre sera envoyée début janvier...)

PAIEMENT

La date limite de paiement sera indiquée sur la facture adressée aux familles.

Le paiement sera effectué **pour le TRIMESTRE et payable à l'avance EXCLUSIVEMENT.**

Le paiement se fera :

↳ **SOIT PAR CHEQUE** établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC, à mettre dans la boîte aux lettres intitulée « Restaurant scolaire et Accueils de loisirs », située à l'entrée principale de l'école.

↳ **SOIT EN ESPECES**, directement auprès du régisseur.

Les régularisations éventuelles seront effectuées par le régisseur lors de la facturation du trimestre suivant.

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE TYPE

7 h 30 - 8 h 50	Surveillance et animations
12 h 00 - 13 h 50	Repas + animation (sieste si nécessaire) et surveillance des enfants
16 h 30 - 18 h 30	Animation et surveillance des enfants

Les informations et les programmes d'activités sont affichés à l'entrée du groupe scolaire sur le panneau d'affichage prévu à cet effet et consultable sur le site internet de la mairie : www.mairie-saintloupcammas.fr rubrique : vie quotidienne/centre de loisirs

COMPORTEMENT DES ENFANTS

Les enfants doivent respecter les biens, l'équipement et les locaux scolaires, ainsi que le personnel d'encadrement. Tout acte de brutalité est interdit. Le non-respect de la discipline d'usage fera l'objet de sanctions dont les parents et Monsieur Le Maire seront automatiquement avertis.

Tél/Fax : 05.34.27.58.38

Portable : 06.38.58.22.47

E-mail : alae.stloup@orange.fr